

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le **05/10/2026**

ID : 029-212901557-20260928-590926_RPQS_D-DE



Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Exercice 2025

Antea Group

Understanding today.
Improving tomorrow.

[anteagroup.fr](https://www.anteagroup.fr)

Sommaire



- I.I - Indicateurs techniques relatifs à la collecte des déchets
- I.II - Indicateurs techniques relatifs au traitement
- II - Indicateurs financiers

I.I - Indicateurs techniques relatifs à la collecte des déchets

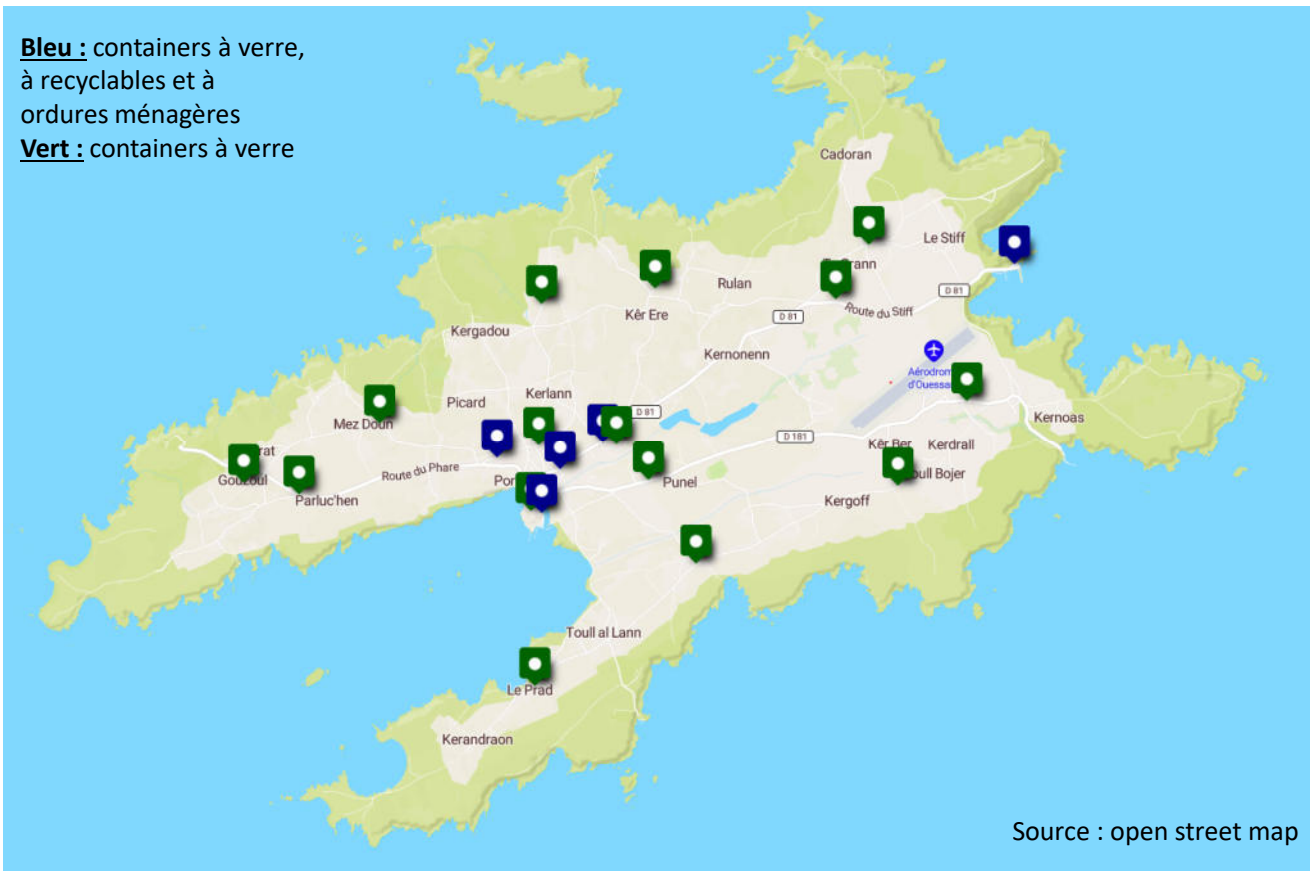


Antea Group

Understanding today.
Improving tomorrow.

a) Territoire desservi (1/2)

Bleu : containers à verre,
à recyclables et à
ordures ménagères
Vert : containers à verre

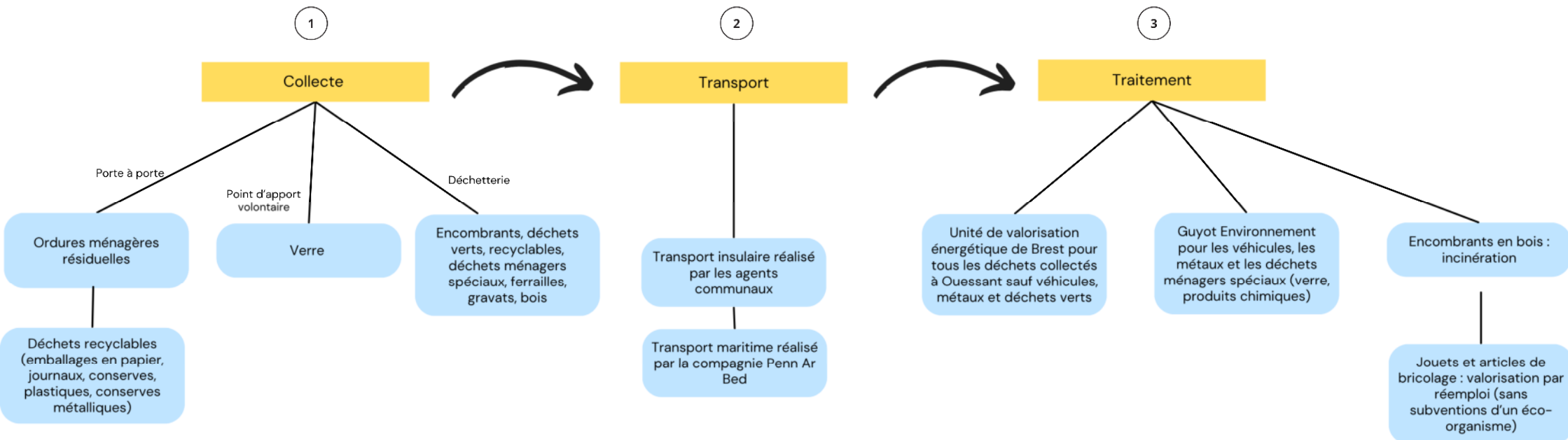


Source : open street map

- Territoire concerné : la Commune d'Ouessant, territoire insulaire
- Tout le secteur est desservi en porte à porte, avec des points d'apport volontaire pour le verre notamment (points représentés sur la carte).
- Une déchetterie est implantée sur le territoire.

a) Territoire desservi (2/2)

La gestion des déchets à Ouessant



b) Collecte des déchets pris en charge par le service

- Population :

Pop. Insee municipale 2023	Pop. DGF 2025	Pop. estimée sinoe 2026
860	1 382	872

- Les bénéficiaires, ménages comme professionnels, sont tous desservis en porte à porte.
- 20 points de regroupement pour la collecte du verre sont à la disposition de l'ensemble des bénéficiaires.
- Fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles et des déchets recyclables :

	Particuliers	Professionnels
Période normale	1 fois par semaine	3-4 fois par semaine
Période estivale	1 fois par semaine	3-4 fois par semaine

- La collecte des ordures ménagères du camping municipal est effectuée 3-4 fois par semaine lorsqu'il est ouvert (1er avril au 30 septembre). Le camping ne verse aucune redevance déchets en plus à la Collectivité.
- Le conseil municipal a approuvé le principe d'une collecte 1 semaine/2 pour les OMR pendant la saison basse (novembre/avril). Cette nouvelle fréquence est entrée en vigueur en fin d'année 2024.
- La collecte est assurée par des agents communaux.
- Il n'existe pas de médiateur de tri au sein de la Commune.

b) Collecte des déchets pris en charge par le service



Déchets acceptés à la déchetterie de l'île :

- ✓ Recyclables (plastiques, papiers-cartons)
- ✓ Encombrants
- ✓ Déchets ménagers spéciaux (toutes les nomenclatures)
- ✓ Ferrailles
- ✓ Déchets verts : broyage et stockage sur place
- ✓ Gravats : envoi à une entreprise privée du BTP sur l'île qui a un concasseur, pour en faire des granulats
- ✓ Bois : broyage (encombrants vers incinération)

Les ordures ménagères sont mises en balles avant envoi sur le continent environ 1 fois par mois, même si la fréquence d'envoi des ordures ménagères vers le continent est d'environ 3 fois par an.

Un service de broyage à domicile est proposé par la Commune aux habitants.

b) Collecte des déchets pris en charge par le service

- Les encombrants doivent être déposés à la déchetterie. Elle est gérée directement en régie, par la Commune.
- La Commune propose à la vente des composteurs aux habitants qui restent à domicile.
- Tonnage ou volume maximal individuel au-delà duquel un producteur de déchets non ménagers ne peut pas être collecté : **0 T**
- Bilan des tonnages collectés en déchetterie en 2025 :

	Qté en T (2024)	Qté en T (2025)	T/hab (2024)	T/hab (2025)	kg/hab (2024)	kg/hab (2025)
Verre	112,0	99,5	0,1	0,1	125,5	115,6
Plastiques	1,5	5,1	0,0	0,0	1,7	5,9
Acier	2,3	1,8	0,0	0,0	2,5	2,1
Papier-carton	29,2	55,7	0,0	0,1	32,7	64,7
Aluminium	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Papiers graphiques	38,3	21,7	0,0	0,0	42,9	25,2
OM	234,8	203,8	0,3	0,2	262,9	237,0
Ferraille	53,2	53,4	0,1	0,1	59,6	62,1
VHU	60,0	36,9	0,1	0,0	67,2	42,9
Batteries, piles	1,8	2,2	0,0	0,0	2,1	2,6

Total 2025 : 480 T soit
 10% de moins qu'en
 2024, notamment sur les
 OM, les papiers
 graphiques et les VHU

b) Collecte des déchets pris en charge par le service



Perspectives d'évolution et pistes de réflexion sur la collecte des déchets d'Ouessant :

- Collecte des biodéchets : le composteur mécanique a été acheté et installé en mars 2024 à proximité de l'EHPAD. Il est géré par 1 agent de l'établissement. Le compost est récupéré par le maraîcher de l'île.
- Réflexion en cours pour éventuellement interdire les tontes de pelouse à la déchetterie : une diffusion numérique de la part de la Mairie a été faite auprès des usagers.
- Formaliser avec l'entreprise de BTP de l'île la reprise des gravats : réalisée en 2025.
- Etude sur l'installation d'un four à pyrolyse à la déchetterie avec broyage au préalable (déjà réalisée) pour les encombrants difficiles à valoriser : le montant de travaux étant élevé, un plan de financement est à l'étude pour arbitrer la faisabilité du projet. Projet en attente.
- Etude en cours pour l'extension de la déchetterie : stockage plus important et locaux plus grands permettant de répondre aux besoins des agents en application du Code du travail. Des études complémentaires ont été confiées à INOVADIA : diagnostics flore et habitats naturels, faunistique, cartographie des zones humides. Projet en attente.
- Mise en place d'un circuit de valorisation des palettes : l'acquisition en 2025 d'un broyeur à végétaux va permettre de broyer les palettes.

c) Prévention des déchets ménagers et assimilés



- Indice des quantités de déchets ménagers et assimilés produits avec une base de 100 en 2010 :
 - Tonnage 2010 : 644,72 T
 - Indice 2025 : 74,4%
 - Une réduction de 25,6% des déchets ménagers et assimilés a été observée par rapport à 2010, sans doute due à l'extension des consignes de tri vers le recyclable réalisée en 2020.

I.II - Indicateurs techniques relatifs au traitement



Antea Group

Understanding today.
Improving tomorrow.

a) Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés conjointement



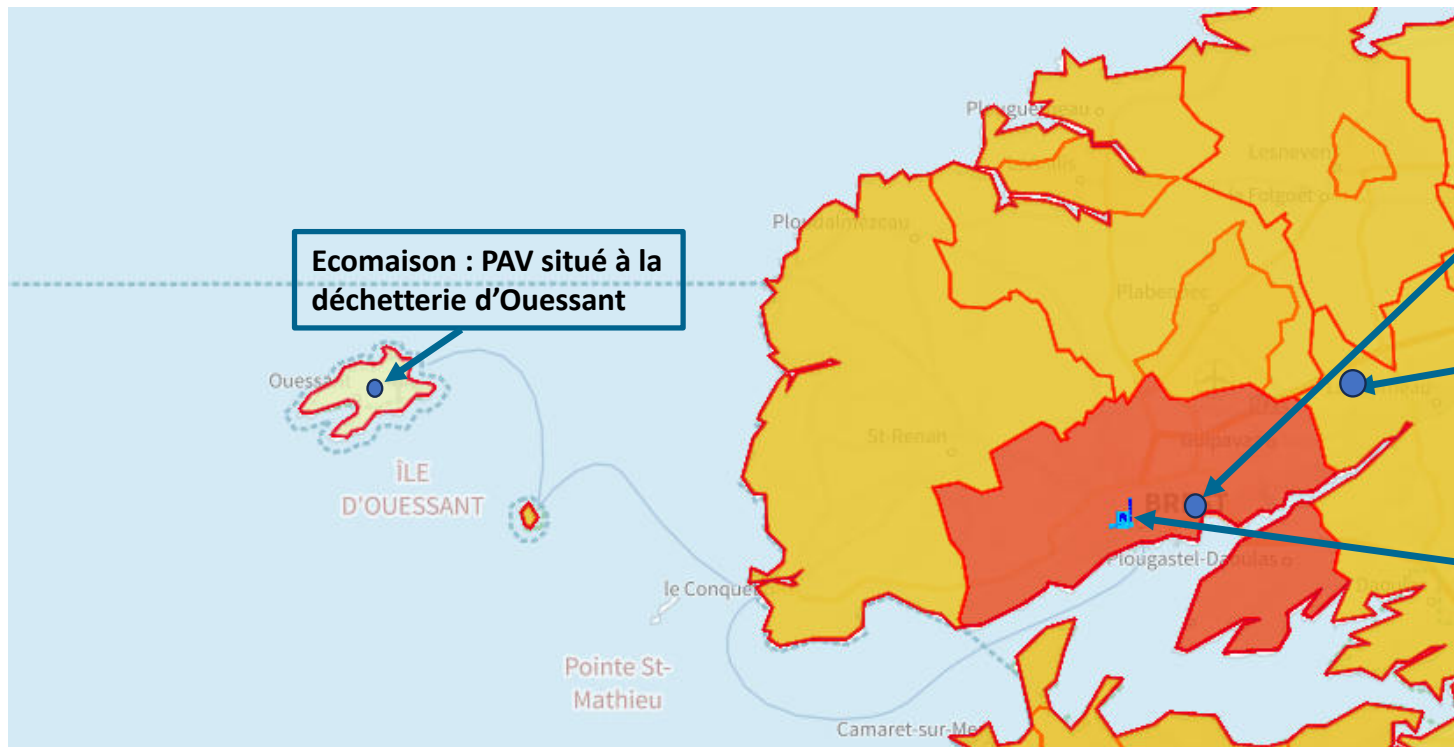
Les sites de traitement des déchets collectés à Ouessant sont :

Ecomaison pour les déchets d'ameublement

Guyot Environnement (Brest) :
pour les métaux et les véhicules,

Centre de valorisation des emballages ménagers géré par la SOTRAVAL (Triglaz) : déchets recyclables non ferreux

Unité de valorisation énergétique de Brest gérée par la SOTRAVAL (Spernot) : traitement de tous les ordures ménagères résiduelles



a) Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés conjointement



- La capacité règlementaire de l'Unité de Valorisation énergétique de Brest est de 128 000 T/an (source : SINOE).
- Cette unité accepte tous les types de déchets sauf les déchets inertes et les encombrants ménagers divers (source : SINOE).
- Seulement **11,5%** des déchets d'Ouessant ne sont pas valorisés par l'UVED de Brest, soit **55,25 T en 2025**.
- Les métaux et véhicules, ainsi que le verre et les déchets ménagers spéciaux sont pris en charge par Guyot Environnement.
- Les encombrants en bois sont pris en charge par Ecomaison.

a) Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés conjointement



01-Pateux et Solides inflammables
03-Aerosols
05-Phytosanitaires et biocides
06-Filtres a huile
01-Pateux et Solides inflammables
03-Aerosols
05-Phytosanitaires et biocides
01-Pateux et Solides inflammables
03-Aerosols
01-Pateux et Solides inflammables
03-Aerosols
04-Autres DDS Liquides
06-Filtres a huile
Piles et accumulateurs en mélange contenant des substances dangereuses
Solvants
Peinture
Bases
produits de laboratoire courants
Aérosols vides
Acide solide
Huile noire usagée
Peinture
BATTERIE
BATTERIE

- Le détail des prestataires prenant en charge les déchets ménagers spéciaux est donné ci-contre :

- Légende :

Chimirec
Paprec
SARP Ouest
Guyot Environnement

b) Mesures prises dans l'année

- Pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets
 - Pas d'action spécifique en 2025
 - Les réflexions en cours citées page 9 de ce rapport pourront avoir ici une retranscription concrète.
 - Travaux 2025 : acquisition d'un convoyeur à balle, entretien complet de l'enrubanneuse et réparation du tapis de déchets (barre et maillons).

II - Indicateurs financiers



Antea Group

Understanding today.
Improving tomorrow.

a) Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion (1/2)



- La collecte des déchets ménagers et assimilés est réalisée en régie par les agents communaux, ainsi que le transport insulaire.
- Le transport maritime est assuré par la compagnie Penn Ar Bed, en délégation de service public (contrat porté par la Région Bretagne).
- Le traitement sur l'unité de valorisation énergétique de Brest est assuré par la SOTRAVAL, en délégation de service public avec la société Eco chaleur de Brest.

a) Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion (2/2)

	OMR	Verre	Papiers-journaux	Emballages	Déchèterie	Professionnels
Fréquence	1 fois par semaine	-	1 fois par semaine	1 fois par semaine		3 à 4 fois par semaine
Collecte et contenants	PAP Gérés par la Commune	PAV Contenants gérés par la Commune	PAP Gérés par la Commune	PAP Gérés par la Commune	Déchèterie exploitée par la Commune	PAP Gérés par la Commune
Transport (insulaire et maritime)	Géré par la Commune	Géré par la Commune	Géré par la Commune	Géré par la Commune	Géré par la Commune sur l'île	Géré par la Commune
Traitement	valorisation énergétique gérée par la SOTRAVAL	valorisation financière gérée par VERALLIA	valorisation financière gérée par la CDL	valorisation financière gérée par CITEO	-	valorisation énergétique et financière mixte

PAP : porte à porte

PAV : point d'apport volontaire

b) Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service



- Montant annuel des dépenses d'investissement 2025 : **66 236,71 €**

→ En 2024 : 56 066,71 €, donc une **augmentation de 18% en 2025 par rapport à 2024** correspondant à une augmentation des frais d'études.

- Montant annuel des dépenses de fonctionnement 2025 : **355 488,30 €**

→ En 2024 : **346 547,44 €**, donc une **augmentation de 2,6% en 2025 par rapport à 2024** correspondant à une augmentation principalement des charges à caractère général.

c) Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

- Pas de données fournies sur les échéances des contrats des prestataires, ni les types de contrat.

- Prestataires :
 - SOTRAVAL (emballage ménagers) : 70 374,65 € en 2024 (28 977,16 € en 2024, 35 439 € en 2023, 29 748,43 € en 2022), en dépenses d'exploitation
 - Traitement des déchets spéciaux (Guyot): 91 714,39 € en 2025 (61 148,54 € en 2024, 26 510 € en 2023, 51 167,40 € en 2022)

d) Modalités d'établissement de la redevance spéciale d'élimination des déchets, et modalités d'établissement de la taxe ou de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères



- La commune demande une redevance aux usagers avec un tarif unique pour les particuliers (230 € en 2026, 220 € en 2025, 215 € en 2024, 205 € en 2023, 195 € en 2022, 190 € en 2021) et un tarif particulier pour les professionnels. La redevance « passagers touristes » n'est plus collectée depuis le 1^{er} janvier 2023 suite au rapport de la Chambre régionale des comptes.
- La facturation est effectuée par la Commune, puis les titres sont envoyés au Trésor Public qui se charge du recouvrement.

❖ **Redevance en 2025 : 258 153,19 € (254 615,62 € en 2024), soit 300 € /hab en moyenne.**

e) Produits de droits d'accès aux centres de traitement



- Dont la Commune d'Ouessant est maître d'ouvrage : **0 €**
- Aucun site de traitement n'existe sur l'île.

f) Montant global et détaillé des différentes aides publiques et des soutiens reçus d'organismes agréés pour la gestion des déchets



- Pour ceux issus de produits relevant des dispositions de l'article L.541-10 du code de l'environnement (générateurs de déchets ou des éléments et matériaux entrant dans leur fabrication)

→ Coût aidé du service public (subvention « Soutien tri sélectif ») : 24 295,78 € en 2025 (65 692,59 € en 2024, 24 248,11 € en 2023, 64 655,38 € en 2022, 59 652,42 € en 2021 et 37 203,08 € en 2020). La subvention 2025 revient à hauteur de la subvention perçue en 2023.

La subvention a fortement diminué entre 2024 et 2025 car la commune a eu des rappels des années précédentes.

g) Montant global et détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation

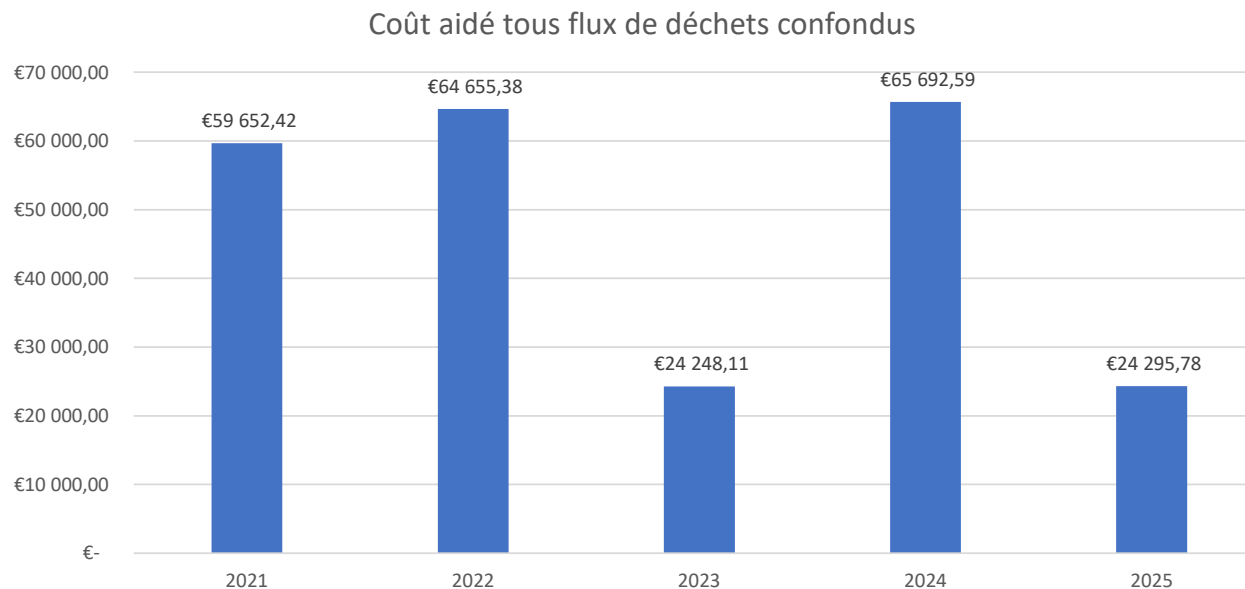


- Vente de matériaux en 2025 :

→ Vente marchandises (raticides, composteurs) : 920 € en 2025 (1 148 € en 2024, 843 € en 2023, 1 099,48 € en 2022 et 3 400 € en 2021)

h) Coût aidé tous flux confondus et pour chaque flux de déchets

- Analyse de leurs évolutions sur les trois dernières années : **diminution de 62% entre 2022 et 2025, à hauteur de 2023.**



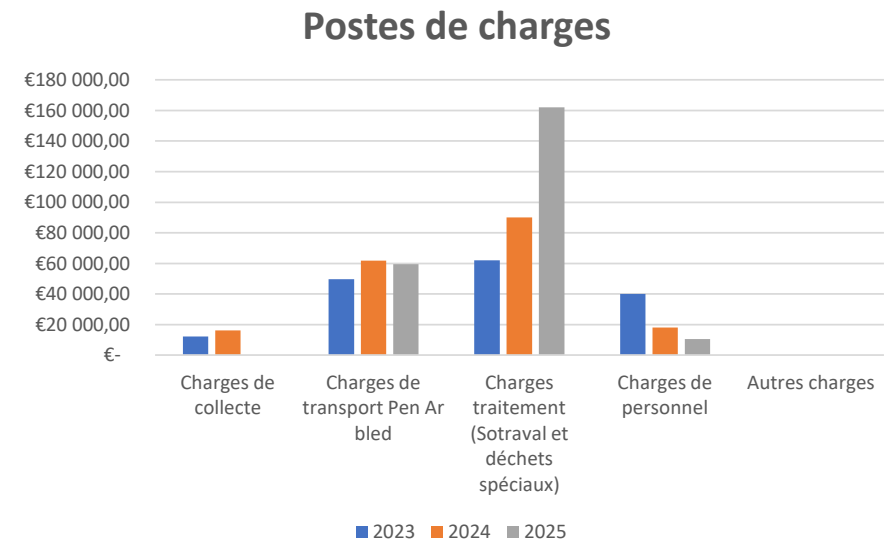
RAPPEL : La faiblesse du coût aidé en 2023 s'explique par la vacance sur le poste de secrétaire général pendant 3 mois (ainsi que la nécessité de former le nouvel agent dans le domaine) et l'absence de la comptable pendant 6 mois.

i) Coût complet par étapes techniques

Charges	2023	2024	2025
Charges de collecte	12 300,26 €	16 258,17 €	- €
Charges de transport Pen Ar bled	49 762,85 €	61 781,22 €	59 564,72 €
Charges traitement (Sotraval et déchets spéciaux)	61 949,00 €	90 125,70 €	162 089,04 €
Charges de personnel	40 000,00 €	18 050,00 €	10 605,00 €
Autres charges	- €	- €	- €



Les charges de traitement sont les charges les plus élevées en 2025, malgré la baisse du tonnage des ordures ménagères.





Merci pour votre attention



Antea Group

Understanding today.
Improving tomorrow.

anteagroup.fr